



Entretien avec Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme

«Il suffit de jeter un coup d'œil sur les deux dernières décennies pour apprécier le chemin parcouru»

15/06/2015

Le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Driss El Yazami, estime que le Maroc a enregistré de grands progrès en matière des droits de l'Homme au cours des dernières années. Dans cet entretien, il s'exprime aussi sur l'implémentation des dispositions constitutionnelles en matière de droits de l'Homme ainsi que sur les priorités législatives.



Driss El Yazami.

Le Matin : Quel bilan faites-vous de la situation des droits de l'Homme au Maroc au cours des dernières années ?

Driss El Yazami : Vos lecteurs comprendront aisément que je réserve la primeur de notre rapport 2014 à Sa Majesté le Roi et aux deux Chambres. Nous mettons, en effet, la dernière main à ce rapport que je présenterai aux élus de la Nation dans quelques semaines. Mais globalement, et s'il fallait tenter un bilan sur ces dernières années en quelques phrases, nous pourrions dire : des progrès indéniables, mais peut mieux faire, et probablement plus rapidement. Nous avons collectivement mis la barre très haut avec la Constitution de 2011, un véritable manifeste des libertés, et nos compatriotes, mieux éduqués et plus informés sont, à raison, plus exigeants. La moitié de notre société aspire à plus d'égalité et à une lutte active et ferme contre les discriminations qui frappent les femmes, comme le démontrera un rapport que nous nous apprêtons à publier. Des franges entières de notre enfance sont victimes, quotidiennement, de violations de leurs droits fondamentaux, comme notre avis sur le travail domestique ou notre rapport sur les violences sexuelles, réalisé avec l'Unicef, l'ont montré. Des centaines de milliers de personnes en situation de handicap sont discriminées, comme l'ont prouvé trois études que nous avons réalisées.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les deux dernières décennies pour apprécier le chemin parcouru. Et nous l'avons fait de manière pacifique, en respectant le pluralisme de la Nation, avec des débats parfois rudes (mais c'est là le propre de la démocratie). Ce cheminement singulier est largement reconnu, y compris sur le plan international, comme entre autres exemples, la politique royale sur l'immigration. Mais nous devons incontestablement accélérer le rythme, car il y a encore des choses insupportables, et que les Marocain(e)s ne supportent plus. Notre «métier» consiste à le rappeler.

Comment évaluez-vous l'implémentation des dispositions constitutionnelles en matière des droits de l'Homme ?

Le gouvernement a choisi, et c'est une option que le CNDH a estimée à sa juste valeur et soutenue, de faire précéder l'élaboration de certaines lois, par de vastes débats nationaux comme fut le cas sur la presse, l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD), le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil de la jeunesse et de la vie associative, la société civile, etc. Sa Majesté le Roi a lancé la dynamique du Dialogue national sur la justice, qui a débouché sur la Charte nationale pour la réforme de la justice, qui constitue pour le CNDH et l'ensemble des acteurs le cadre référentiel national duquel il ne faut pas dévier. Certaines voix ont critiqué le retard enregistré dans l'élaboration de certains projets de loi, mais je ne suis pas de cet avis. Ces débats étaient nécessaires et ont été productifs, même si des acteurs de la société civile ont été parfois critiques, et c'est bien évidemment leur droit, comme lors du débat

sur la société civile.

Sur d'autres questions, comme sur la violence à l'égard des femmes par exemple ou le handicap, le débat n'a guère été mené ou l'a été de manière timide et c'est probablement ce qui explique les difficultés de leur adoption. Mais comme dit le proverbe «C'est au pied du mur qu'on voit le maçon». Autrement dit, le moment est venu d'adopter une série de lois et de veiller à leur qualité, c'est-à-dire à leur conformité avec la Constitution, nos engagements internationaux et les attentes de nos compatriotes. Nous sommes à cet égard à un tournant sur l'agenda législatif : 5 lois sur la justice (statut des magistrats, Haut Conseil du pouvoir judiciaire, Code pénal, Code civil et Code de procédure pénale), deux lois sur l'égalité (APALD et lutte contre les violences à l'égard des femmes), deux lois sur la presse, une loi-cadre sur le handicap, une loi sur l'officialisation de la langue amazighe, une loi sur le droit de grève, une autre sur le droit d'accès à l'information, les lois sur le travail domestique, le droit de pétition et la motion législative. Le CNDH aspire, par ailleurs, à l'accélération de l'adoption des lois concernant les institutions déjà mises en place telles que la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA), le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), le CNDH, le Médiateur et le renforcement du système national de protection des droits. Quatre mécanismes sont de ce point de vue à mettre en place, en vertu de nos engagements internationaux, pris parfois depuis longtemps : mécanisme de recours pour les enfants (depuis 1993), contre les discriminations (depuis 2006), pour les personnes en situation de handicap (depuis 2009) et le Méca-

nisme national de prévention contre la torture, qui devra être installé avant la fin de cette année. Toutes ces lois sont à des niveaux différents d'avancement - certaines d'ailleurs sont déjà entre les mains des parlementaires -, mais le chantier est, vous en conviendrez, immense. Si nous y ajoutons la nécessité de revoir les lois et les pratiques en matière de libertés publiques (associations et manifestations pacifiques), il est encore plus grand. Mais si nous parvenons à mener à bien cette œuvre législative, c'est un nouveau Maroc qui émerge à terme : une démocratie consolidée, vivante et équilibrée.

Quels sont les textes juridiques prioritaires qui restent à adopter par le Maroc ainsi que les actions à entreprendre dans le domaine des droits de l'Homme ?

En matière législative, l'essentiel est d'avancer dans le chantier évoqué ci-dessus et tout nouveau pas dans ce sens est un gain. Mais nos mémorandums, avis et contributions au débat public, publiés ou à paraître avant la fin de l'année, disent en creux, nos priorités : l'égalité, les enfants, les personnes en situation de handicap, la justice et les libertés publiques, notamment. En matière d'actions à entreprendre, c'est-à-dire de politique publique globale, nous croyons sincèrement, et c'est une situation qui n'a pas commencé avec ce gouvernement, qu'il y a, malgré les avancées, un manque flagrant de cohérence globale et de rigueur dans le suivi des chantiers ouverts, une sorte «d'évaporation» dans la mise en œuvre quotidienne des réformes entamées dans ce domaine. C'était pour y remédier qu'un Plan national d'action pour la démocratie et les droits de l'Homme a été élaboré, ...

«Les organisations internationales des droits de l'Homme ne font pas qu'épingler le Maroc. Elles le font de tous les pays et notamment les plus ouverts, ce que nous sommes, et ceux qui affichent les ambitions les plus élevées, ce qui est notre cas.»

